

Objet : Transport des arbitres associatifs

Trois-Rivières, le 27 janvier 2010

Mesdames, Messieurs,

Voici la grille concernant la tarification du transport lorsque les associations demandent de l'aide des autres associations pour avoir des arbitres. La distance entre les associations a déjà été prédéterminée au coût de 0,17\$/Km.

Cette grille touche les divisions suivantes :

- Atome A/B
- Moustique A/B
- Pee-Wee A/B
- Bantam A/B

Grille de tarification du transport

	CAP	Louiseville	Nicolet	Pointe-du-Lac	RCBVB	Shawinigan	St-Étienne	TRO
CAP	X							
Louiseville	14	X						
Nicolet	10	18	X					
Pointe-du-Lac	8	8	10	X				
RCBVB	9	16	8	8	X			
Shawinigan	9	21	20	15	18	X		
St-Étienne	10	15	14	9	12	6	X	
TRO	5	11	7	5	6	13	7	X

Comment sera payée la tarification du transport?

C'est lorsque l'association devra payer la tarification des assignations aux arbitres, il devra avoir une section « transport » au moment du paiement et ainsi le transport sera remboursé.

À qui le transport ira?

- Si un arbitre provient d'une association plus loin que son collègue, c'est de sa responsabilité de prendre l'autre arbitre ; le covoiturage sera de mise et le transport sera donné à l'arbitre le plus loin.
- Si les deux arbitres proviennent de la même association, le covoiturage sera de mise et le transport sera donné à une seule personne.
- Si les deux arbitres ne sont pas sur le même chemin, le transport ira aux deux arbitres selon la grille de tarification par association.
- Les arbitres qui arbitrent dans leur association n'auront pas droit au transport.

Patrick Crépin

~ Patrick Crépin

Représentant régional des arbitres de la Mauricie

www.arbitresmauricie.com

p.crepin@arbitresmauricie.com ~